

Faut-il omettre l'un des offices, ou sa mémoire, ou l'échanger ? On a adressé chaque fois une demande à la Congrégation des Rites. C'est ainsi qu'elle a eu successivement à éclaircir tous les doutes qui se rapportent à cette matière, notamment à la concurrence de deux offices du même saint ou de la sainte Vierge, ou de Notre-Seigneur ; du suffrage, de l'oraison du Saint-Sacrement, de la messe votive du Sacré-Cœur, le 1er vendredi du mois, etc.

Il résulte de ces diverses décisions que, particulièrement pour Notre-Seigneur on doit considérer la différence des mystères et faire les deux quand ils sont suffisamment distincts, ou omettre l'un des deux (office ou mémoire ou suffrage) quand le mystère est le même. C'est ainsi que nous faisons, à l'exposition et à la reposition du Saint-Sacrement pour les Quarante-Heures, mémoire de la messe *Cibavit* empêchée, aux messes de Noël, Epiphanie, Pâques, Ascension, etc., et qu'au contraire, l'on doit omettre la mémoire du Saint-Sacrement, s'il se rencontre une fête du Sacré-Cœur, ou du Précieux-Sang ou de la Croix, ou du Saint-Rédempteur, ou même des instruments de la Passion. Puisque la Congrégation en a jugé ainsi, à divers reprises, l'on voit clairement que l'oraison du Saint-Sacrement et celle de l'une de ces messes fait double emploi, pour ainsi dire, ou mieux honore le même mystère. En effet, on sait que l'oraison de la messe *Cibavit* mentionne spécialement la sainte passion de notre divin Sauveur *passionis tuae tuae memoriam reliquisti*. La sainte Eucharistie, faisant donc mention de la Passion, on ne peut faire mémoire spéciale du Saint-Sacrement à la suite de celle de la Passion du sacré Cœur, de la Croix, etc., ni par suite l'une de ces mémoires à la suite de celle du Saint-Sacrement. Il faut donc omettre cette oraison prescrite par l'évêque de Montréal à toutes les fêtes des instruments de la Passion, les vendredis de Carême (comme les mardis qui l'ont précédé, depuis la Septuagésime).

Mais
ne mer

Cette
de sai
couvri

Les
Passion
exigen
et des
de les
divers
les cor
toute s
qui so
laire
b) on
(comm
non su
qu'acc
voiler
celles
anges
Montr
de sal
soir c
exemp
mais
est dé
vue p
tellem
tion s
mais